

# **Rapport d'Orientation Budgétaire 2021**

## INTRODUCTION :

### □ REFERENCE REGLEMENTAIRE

Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La loi NOTRE 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation des territoires

### □ DEFINITION

Le débat d'orientation budgétaire constitue la phase préalable au vote du budget primitif, il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

### □ OBJECTIFS

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la collectivité,
- Proposer les orientations de la collectivité en termes de nouveaux services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

### □ CONTEXTE NATIONAL

Selon le Gouvernement, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) sera de 5 % en 2021 contre -11,5% en 2020 et 1,5% en 2019, en hausse par rapport à une éventuelle reprise de l'économie suite à la pandémie mondiale subit en 2020.

Les prix à la consommation sont prévus à la hausse de 1% pour 2021 contre 0,5% en 2020 et 1,1% en 2019.

Une amélioration du déficit public est escompté avec -8,5% du PIB en 2021 contre -11,3% en 2020 sous l'effet de la Covid-19.

Par rapport à la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et l'ambition de revenir à l'équilibre en 2022, l'objectif ne sera pas atteint, d'autant plus avec la période traversée actuellement et qui tend à se prolonger sur l'année 2021. Un nouvel effort de redressement pourrait être demander aux collectivités territoriales dans les années futures.

### □ EVOLUTION DES FINANCES LOCALES

En 2020, année des élections municipales et du contexte sanitaire, une baisse de -2,5% est constatée pour les dépenses d'investissement alors qu'une reprise est attendue pour cette année.

## LES CHANGEMENTS AFFECTANT LES COLLECTIVITES POUR 2021 :

### MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

De 2018 à 2022, la loi de programmation des Finances publiques, a fixé une trajectoire prévoyant la réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public.

Rappelons que sur le quinquennat, c'est une économie de 13 milliards sur les dépenses de fonctionnement qui est attendue, de la part de l'ensemble des administrations publiques locales, participant ainsi à la baisse de la dépense publique.

En raison de la crise sanitaire, le projet de loi de Finances 2021 n'est plus en concordance avec les orientations fixées.

### TAUX D'INTÉRÊT : TENDANCE A LA BAISSSE DES TAUX

En ce début d'année 2021, les taux devraient enregistrer des records de faiblesse dans la continuité de la forte baisse constatée au mois de décembre 2020. Cette concurrence forte entre les banques est à l'origine de la baisse des taux de crédit immobilier en ce début d'année. Cette baisse des taux observée en ce début d'année pourrait ne pas durer. En effet, l'après covid-19 pourrait être une période de rattrapage économique. Une reprise économique pourrait alors s'accompagner d'une remontée des taux de crédit immobilier au second semestre 2021.

Le financement du crédit se fait à hauteur de 0,5% à 1,5% pour 15 ans en moyenne.

## ❑ LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

### **Plan de relance :**

- La loi de finances pour 2021 est le budget de la relance. Elle ouvre 36,4 Md€ en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire composée de trois programmes correspondant aux grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18,4 Md€), la cohésion (12 Md€) et la compétitivité (6 Md€).
- 11 Md€ de crédits nouveaux sont par ailleurs prévus sur la mission « Investissements d'avenir » au titre des années 2021 et 2022. Les autres dépenses de relance sont principalement réparties sur le reste du budget de l'État, sur le budget de la sécurité sociale (plan d'investissement prévu dans le cadre du Ségur de la santé), ainsi que dans des opérateurs publics.

### **Dotations de l'État aux collectivités :**

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable en 2021 à 26,8 milliards d'euros.
- Le développement de la part péréquation se poursuit puisque la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent de 90 millions d'euros chacune, de même que la dotation d'intercommunalité (+ 30 millions d'euros), les dotations de péréquation des départements (+ 10 millions d'euros), au détriment donc des autres bénéficiaires. Les autres dotations (DSIL, DETR, DSID et dotation politique de la ville) restent stables.

## **Suppression de la Taxe d'habitation (TH) :**

- Impact pour les contribuables : depuis 2018 et la loi de finances, 80% des contribuables bénéficient d'un dégrèvement à hauteur de 30% la première année, 65% en 2019 et 100% en 2020. En 2021, il s'agira non plus d'un dégrèvement mais d'une exonération. Pour les 20% de contribuables qui payent toujours la TH, un dégrèvement de 30% est prévu en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. En 2023, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales disparaît totalement, seule subsistera la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Pour les contribuables de l'agglomération, 84,2% des contribuables en résidence principale seront totalement dispensés de TH en 2020 et 15,8% le seront progressivement entre 2021 et 2023.

- Impact pour les collectivités : à compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département du territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal. Toutefois, le transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti (TFB) aux communes entraînera la perception d'un produit supplémentaire de TFB qui ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de la TH perdue. Des communes pourront être sur compensées en récupérant plus de TFB qu'elles n'auront perdu de TH, et inversement. Cette situation de sur ou de sous compensation sera corrigée à compter de 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu. La valeur définitive de ce coefficient correcteur sera déterminé en 2021 avec comme référence l'année 2020 et l'année 2017 pour ce qui est du taux TH.

## **Autres mesures**

- La cotisation des collectivités au CNFPT reste à 0,9 % de la masse salariale ;
- Automatisation du F.C.T.V.A. : entrée en vigueur progressive, la commune est concernée à compter de 2023.

## SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2020 :

*Les chiffres sont définitifs, le compte administratif a été comparé au compte de gestion de la trésorerie.*

### Les dépenses de fonctionnement 2020 :

Les dépenses de fonctionnement sont de **6 361 570 € en 2020** en hausse d'un peu plus de 1 % contre **6 289 835 € en 2019**.

### Les recettes de fonctionnement 2020 :

Les recettes de fonctionnement s'arrêtent à **7 311 713 € en 2020** contre **7 178 529 €** en 2019 soit une hausse d'un peu plus de 1,8 %.

## La répartition des dépenses de fonctionnement 2020 :

6 361 570 euros

### Les charges de gestion courante

Elles s'élèvent en 2020 à 1 797 933 euros contre 1 637 464 euros en 2019 soit une hausse de 9,80% équivalent à 160 469 euros.

Des variations importantes sur 2020 sont constatées par rapport à 2019, voici les principales :

- Autres matières et fournitures +432 % (+ 35 963 €) : achats de masques lunettes, surblouses, thermomètres,
- Prestations de services +30 % (+ 22 475 €) : nettoyage des instruments de l'harmonie, vérification périodique des bâtiments, médiateur social.
- Entretien bâtiments publics +174 % (+ 65 190 €) : désamiantage et démolition salle merlin pour 33 000 €, diverses réparations supplémentaires sur bâtiments,
- Entretien et réparation de voiries +92 % (+ 133 962 €) : continuité du programme de réfection des voiries communales,
- Multirisques +83 % (+ 58 483 €) : paiement de l'assurance du personnel à l'article 6161 en lieu et place de l'article 6455 situé au chapitre 012,
- Versement à des organismes de formation +1084 % (+ 32 004 €) : bourses aux permis pour 14 000 €, formation du personnel,
- Autres services extérieurs +85% (+ 49 752 €) : nouveaux événements comme Divion Style Buster, le cinéma de plein air, paiement annuité crèche sur une année complète et nouvelles activités pédagogiques,



- Achats de prestations de services -27 % (- 66 759 €) : annulation des séjours avril et été, annulation stage de foot en juillet, remplacement du stage de foot d'avril à la Toussaint, prestations alsh été réalisées sur la localité et non à l'extérieur,
- Fêtes et cérémonies -80% (- 91 585 €) : suppression d'événements et de réceptions à cause de la covid-19 : saint éloi, feu d'artifice 14 juillet, marché de Noël, Biette en fête, kermesse, foulées divionnaises, chasse aux œufs, spectacle de Noël,...
- Transports collectifs -39% (- 22 732 €) : suppression d'activités liées à la covid-19 pour le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et les journées familiales,
- Fluides (eau, gaz, électricité) -24% (- 87 959 €) : baisse des consommations dues à la non utilisation des salles municipales, écoles et restauration fermées, remplacement de l'éclairage public par des leds. Néanmoins cette baisse disproportionnée requiert une attention particulière quant à l'évolution des dépenses sur ce poste en 2021.

**Les frais de personnel 2020** ont baissé de près de 6 % pour un montant de 3 574 262 euros contre 3 801 464 euros en 2019 équivalent à 227 202 euros.

Cette baisse de 227 202 euros par rapport à 2019 s'explique par les raisons suivantes :

**1) Personnel titulaires et stagiaires : 97 000 euros**

**Arrivées : 65 000 euros**

- Impact des agents arrivés au cours de l'année 2019 : 55 000 euros (Directeur des Services Techniques / Directrice des Relations Publiques / Responsable du Service Finances).
- Impact des agents arrivés au cours de l'année 2020 : 10 000 euros (Chef d'équipe au cadre de vie).

**Départs : - 125 000 euros**

- Impact des agents partis au cours de l'année 2019 : - 45 000 euros (Assistante Finances / Responsable Culture / Agent au cadre de vie en retraite).
- Impact des agents partis au cours de l'année 2020 : - 80 000 euros (Directeur de l'école de musique / Professeur de Trombone / Responsable emploi - insertion / Responsable enseignement en disponibilité / Agent d'entretien en retraite / ATSEM en retraite).

**Evolutions de carrières : 33 000 euros**

- Impact du GVT (revalorisation des échelles de rémunération dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), avancements d'échelon, avancements de grade et promotion interne) : 33 000 euros.

**Titularisations : 184 000 euros**

- Impact des agents titularisés au cours de l'année 2019 : 18 000 euros (2 agents).
- Impact des agents titularisés au cours de l'année 2020 : 166 000 euros (3 ATSEM, 3 agents des services techniques et 4 agents d'entretien).

**Maladie : - 60 000 euros** (Evolution des positions statutaires des agents en arrêt de longue durée).

**2) Personnel contractuel : - 240 000 euros**

**Arrivées de contrats à durée déterminée : 4 500 euros**

**Départs : - 44 500 euros**

- Impact des départs de contrats à durée déterminée : - 30 000 euros
- Impact des départs de contrats à durée indéterminée : - 4 500 euros
- Impact des fins de contrats aidés (CUI) : - 10 000 euros

**Titularisations : - 173 000 euros**

- Impact des agents titularisés au cours de l'année 2019 : - 11 800 euros (2 agents)
- Impact des agents titularisés au cours de l'année 2020 : - 161 200 euros (3 ATSEM, 3 agents des services techniques et 4 agents d'entretien)

**Divers : - 27 000 euros** (Revalorisation de l'indice minimal dans le cadre du PPCR / Centre de Loisirs non réalisé en avril 2020)

**3) Autres éléments : - 84 000 euros**

- Prime COVID : 21 000 euros
- Régime indemnitaire (RIFSEEP) : 40 000 euros (évolutions professionnelles / ajout d'une part liée à l'expérience professionnelle dans l'IFSE)
- Heures supplémentaires liées aux élections municipales : 5 000 euros
- Heures supplémentaires : - 27 000 euros
- Heures complémentaires : - 41 000 euros

La baisse des heures supplémentaires et complémentaires est multifactorielle.

La situation sanitaire a entraîné une diminution des actions municipales pendant le confinement et sur le reste de l'année (entretien des locaux, manifestations culturelles, écoles de danse, musique et foot).

La commune a entrepris un travail de résorption de l'emploi précaire depuis 2019 qui se traduit par :

- une évaluation plus juste des besoins de fonctionnement,
  - l'intégration des heures complémentaires dans les bases horaires des agents à temps non complet,
  - la titularisation des agents contractuels sur emplois permanents.
- Paiement de l'assurance du personnel à l'article 6161 en lieu et place de l'article 6455 situé au chapitre 012 : - 82 000 euros

**Les transferts versés** sont en hausse par rapport à 2019 de plus de 15 % avec 892 319 euros en 2020 contre 775 337 euros en 2019.

Les variations les plus importantes sont :

- + 76 400 euros pour la subvention au C.C.A.S. (257 400 € en 2020 – 181 000 € en 2019), soit +42,21%
- + 31 201 euros pour les participations au SIVOM du Bruaysis, hausse sur le poste espaces verts (461 783 € en 2020 – 430 582 € en 2019), soit +7,25%
- + 8 467 euros pour les subventions aux associations (74 212 € en 2020 – 65 745 € en 2019), soit +12,88%.

**Les charges exceptionnelles** sont en hausse en 2020 avec 55 251 euros contre 19 523 euros en 2019. Cette augmentation est due aux aides versées aux commerçants divionnais (1 000 €/commerçant) et à la mise en place de l'opération Keetiz.

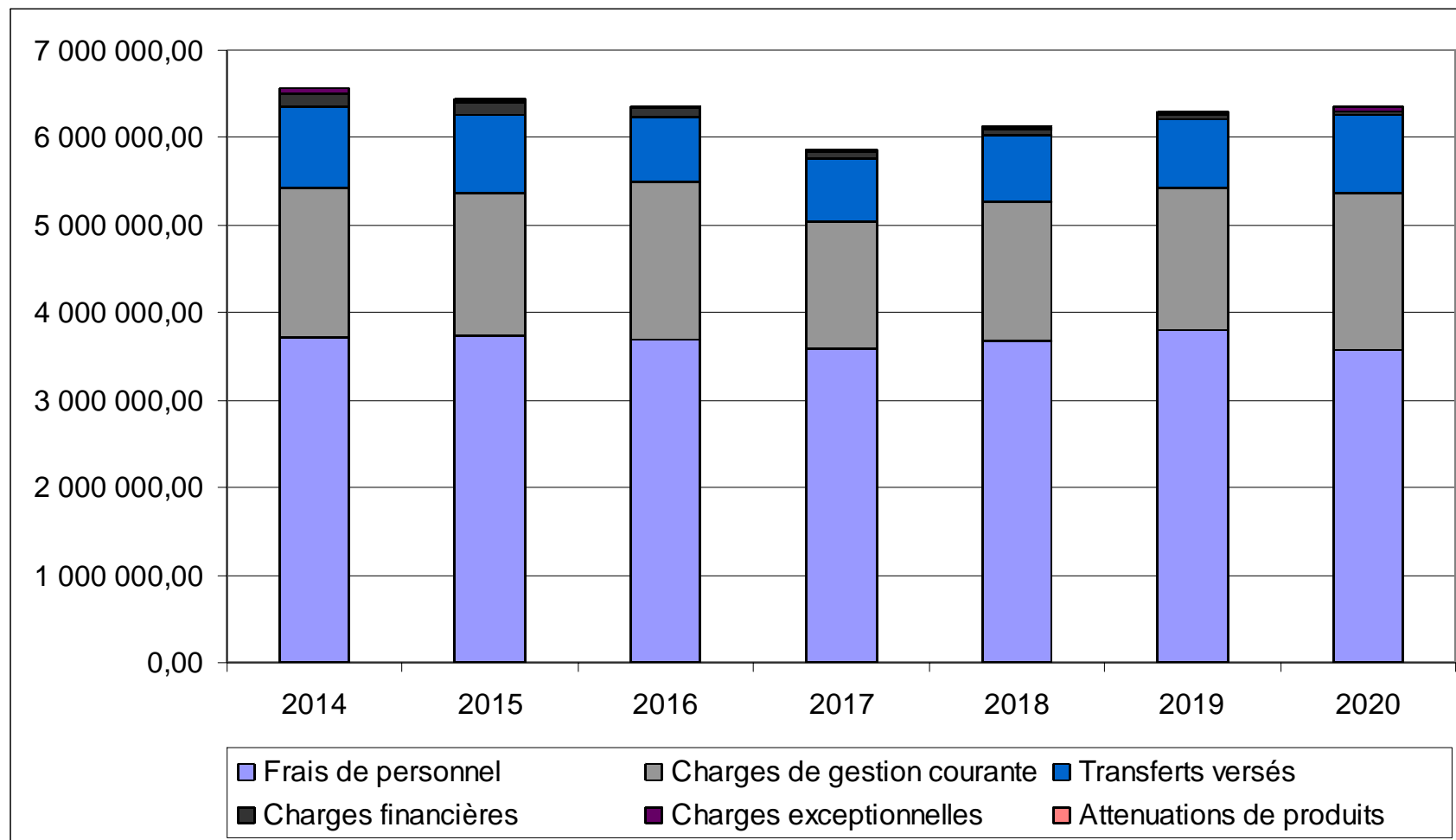
Tout comme en 2019, **les charges financières** continuent de baisser avec 38 734 euros en 2020 contre 46 221 euros en 2019 soit une baisse de -16,20%.

La dette de la Commune est en 'fin de vie'.

La ville rembourse plus de capital que d'intérêts, et profite des taux variables avantageux.

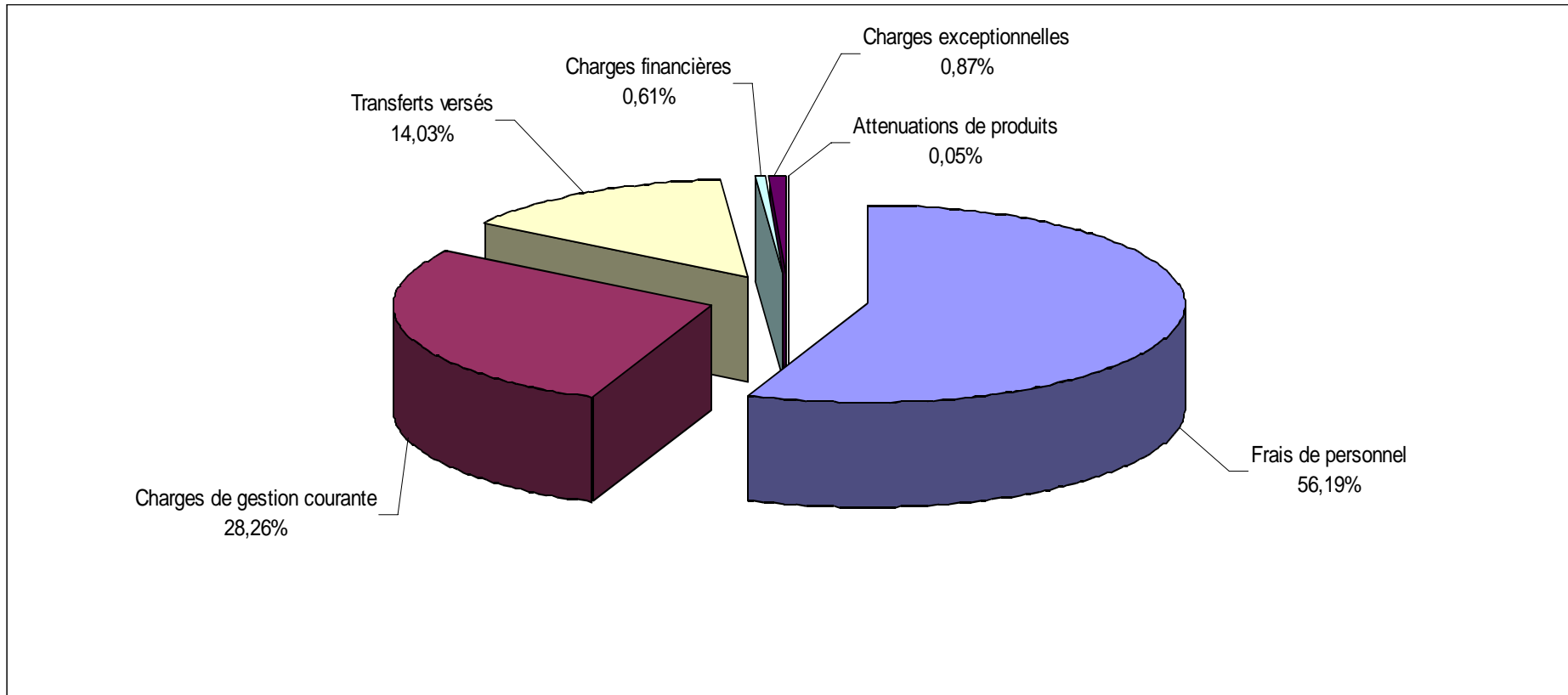
## Évolution des dépenses de fonctionnement :

6 361 570 euros



## Répartition des dépenses de fonctionnement 2020 :

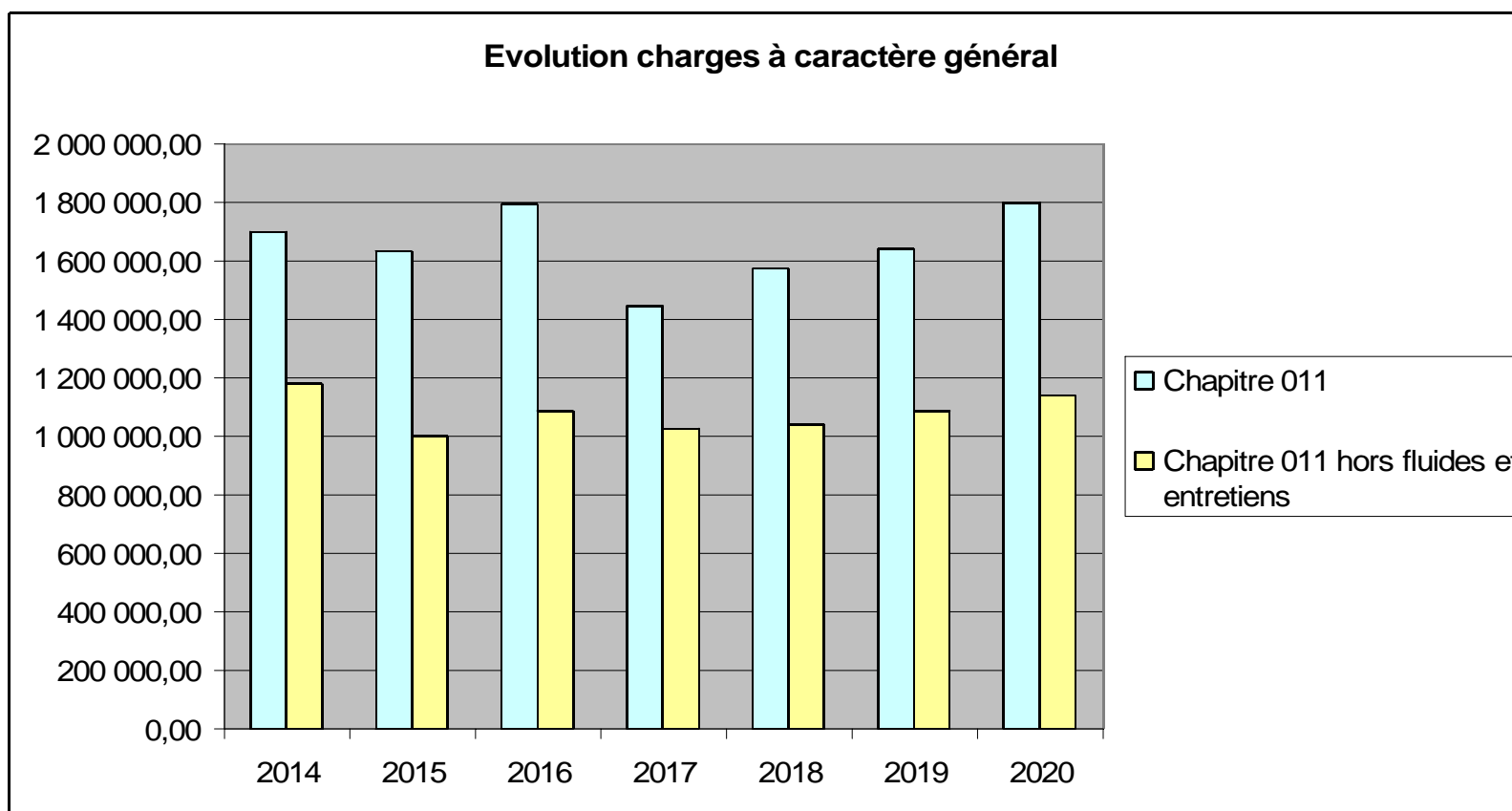
6 361 570 euros



## Évolution des charges à caractère général :

1 797 933 euros

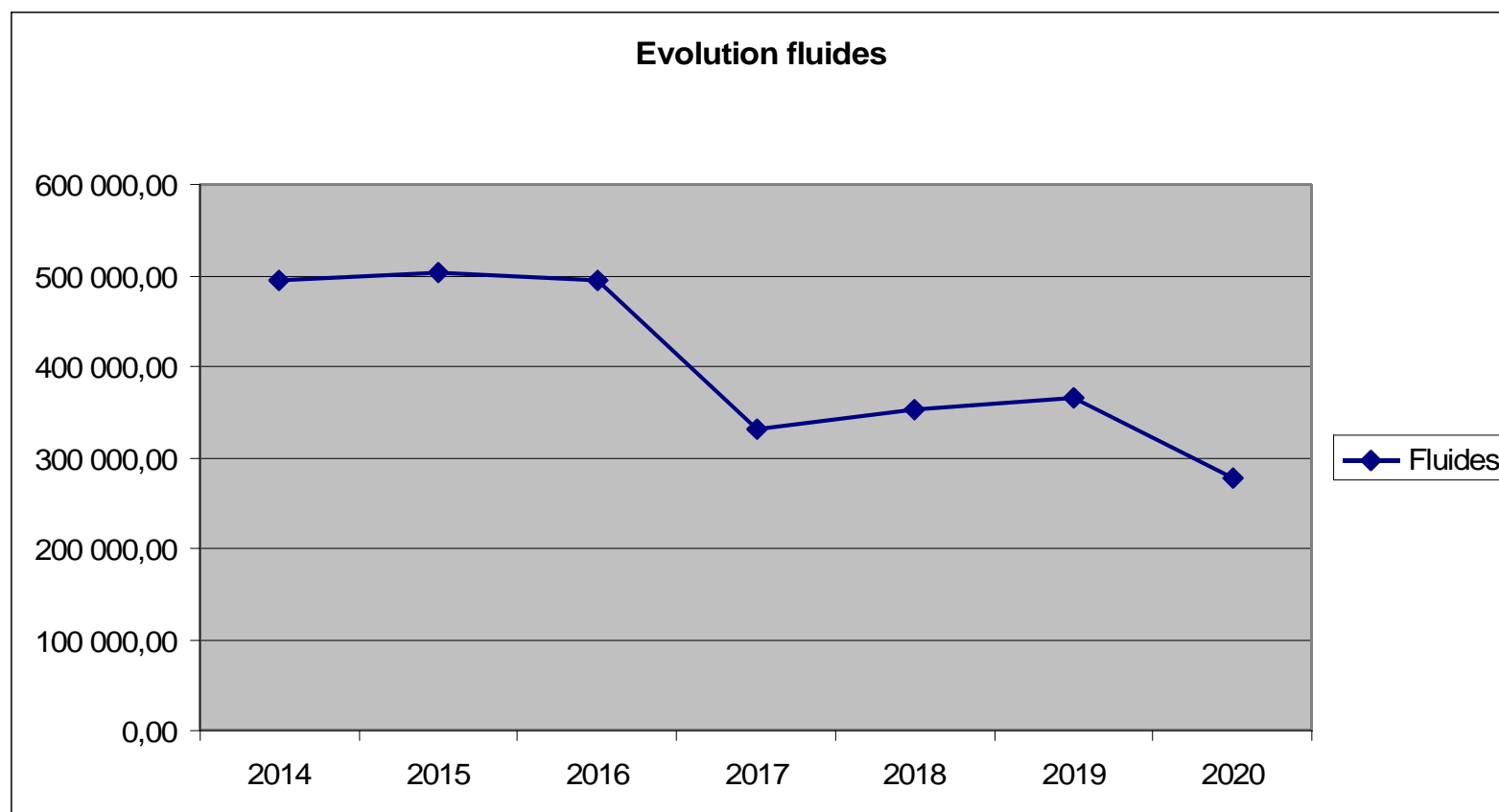
Evolution Charges à caractère général	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Chapitre 011</b>	1 702 398,58	1 632 957,90	1 795 023,04	1 444 121,50	1 575 271,97	1 637 464,04	1 797 933,73
<b>Chapitre 011 hors fluides et entretiens</b>	1 179 905,92	1 001 412,62	1 087 610,94	1 025 479,14	1 038 395,60	1 088 261,39	1 137 537,22

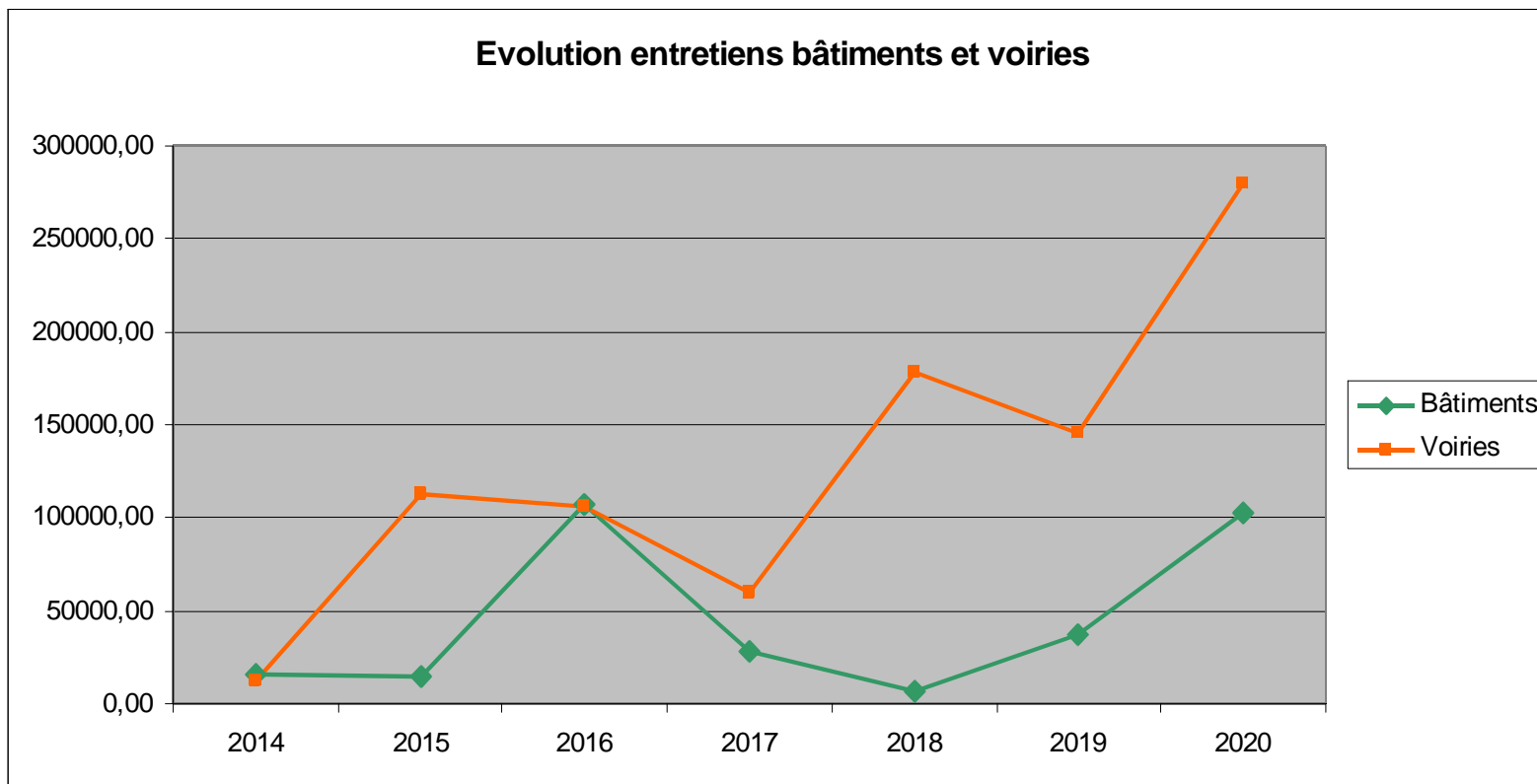




## Fluides et entretien de bâtiments et de voiries

Evolution fluides et entretiens	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Fluides</b>	494277,55	504116,68	494155,33	331577,92	352007,9	366 349,43	278390,01
<b>Entretien bâtiments publics</b>	15586,71	14702,36	107060,1	27649,2	6388,5	37399,14	102590
<b>Entretien voiries communales</b>	12628,4	112726,24	106196,67	59415,24	178479,97	145454,08	279416,5

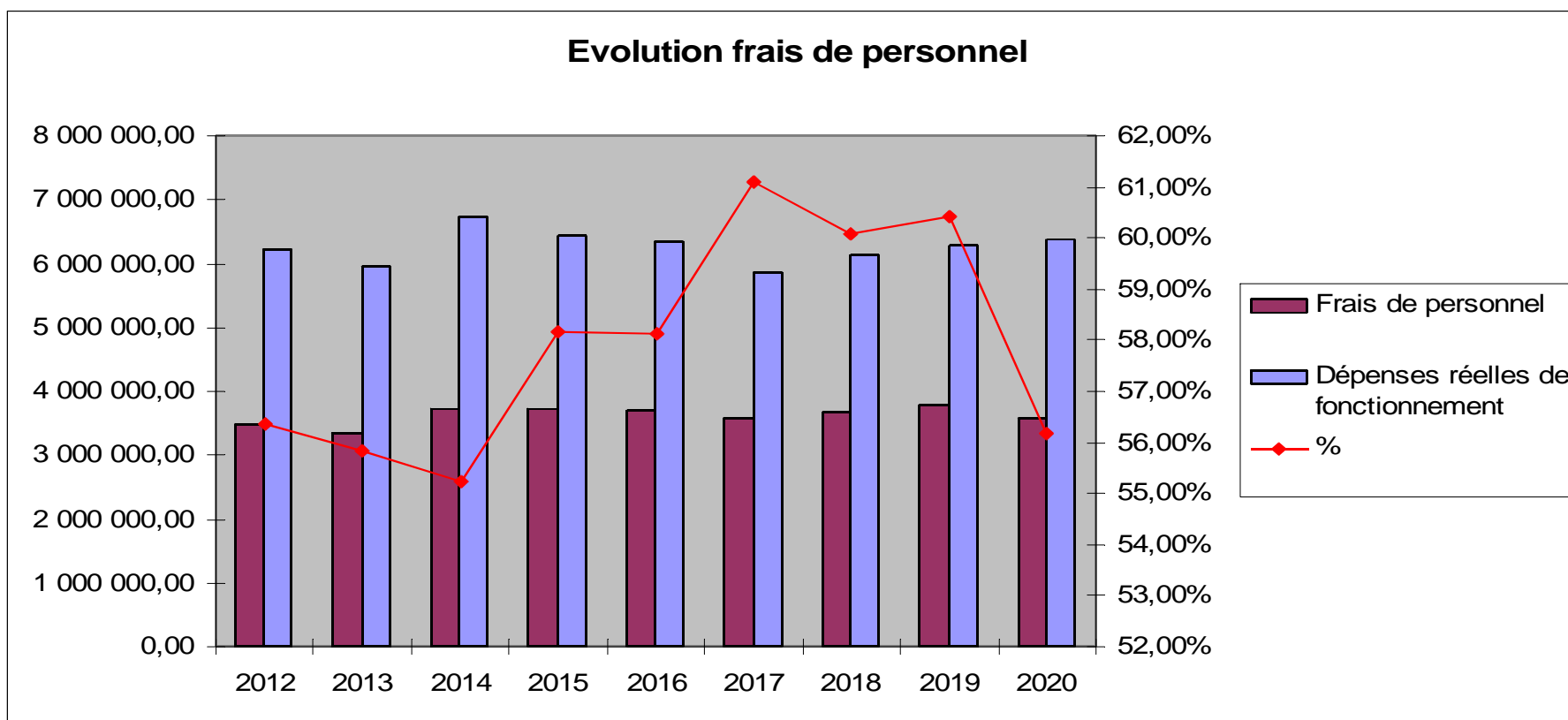




## Évolution des dépenses de personnel :

**3 574 262 euros**

Evolution 012	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Frais de personnel	3 501 335,00	3 331 959,00	3 718 762,00	3 740 914,00	3 695 341,00	3 586 559,00	3 681 865,00	3 801 464,00	3 574 262,00
Dépenses réelles fonctionnement	6 210 978,00	5 967 895,00	6 733 306,00	6 433 200,00	6 357 663,00	5 868 659,00	6 129 829,00	6 289 835,00	6 361 570,00
% FP/DRF	56,37%	55,83%	55,23%	58,15%	58,12%	61,11%	60,06%	60,44%	56,19%



## La répartition des recettes de fonctionnement 2020 :

7 311 713 €

**Les dotations de l'état** augmentent de 2,58% à 3 215 040 euros en 2020 contre 3 134 119 euros en 2019.

La Dotation forfaitaire est stable à hauteur de 1 355 640 euros (+0,52%).

La Dotation de Solidarité Rurale augmente de +11,03% soit 27 599 euros de plus et la Dotation de Solidarité Urbaine + 3,07% soit 41 355 euros de plus. La Dotation Nationale de Péréquation augmente de 2,66% soit de 4 998 euros en plus.

**Les impôts locaux** ont augmenté de +2,17% avec 2 389 911 euros en 2020 contre 2 339 164 euros en 2019.

**Les autres recettes (participations diverses et impôts et taxes diverses)** stagnent à 1 279 441 euros contre 1 273 552 euros en 2019, soit +0,46%. Ceci s'explique principalement de la façon suivante :

- Baisse de la Dotation de solidarité communautaire de 46,81% soit 111 111 euros (126 263 € en 2020 – 237 374 € en 2019) compensée en partie par la hausse du fonds de péréquation intercommunal de +52,86% soit 71 038 euros (205 438 € en 2020 – 134 400 € en 2019 ),
- Baisse de la taxe sur la consommation d'électricité soit 23 691 euros (98 029 € en 2020 – 121 720 € en 2019).
- Augmentation de 22% soit de 17 660 euros des taxes additionnelles et droits de mutations (96 934 € en 2020 – 79 274 € en 2019),
- Augmentation de 17 889 euros des subventions du département pour la location des équipements sportifs au collège notamment (24 086 € en 2020 – 6 197 € en 2019),
- Augmentation de 16% soit 5 973 euros des subventions de l'état (42 576 € en 2020 – 36 603 € en 2019),
- Premier versement du F.C.T.V.A. sur les dépenses de fonctionnement (entretien bâtiments et voiries), soit 23 181 euros.

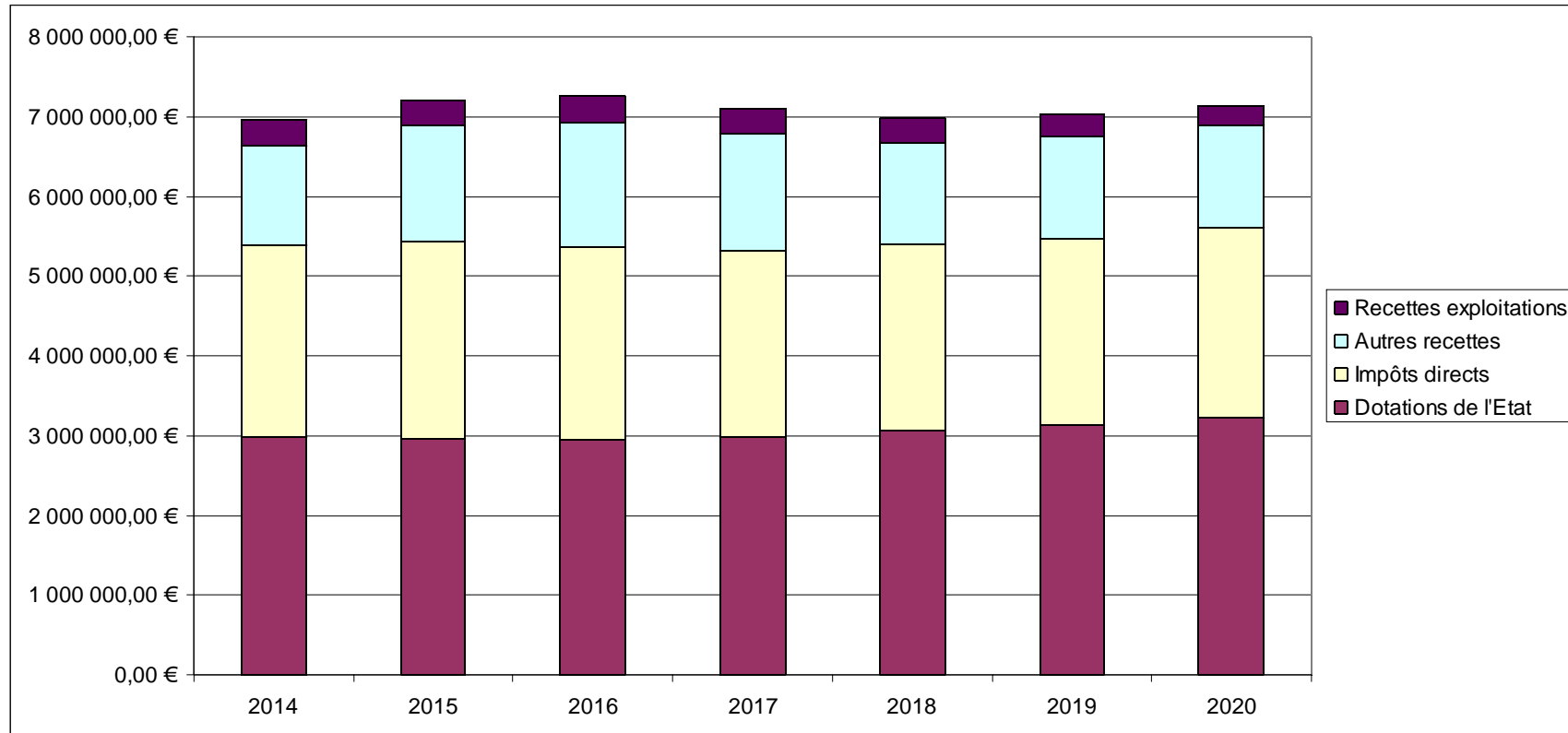
**Les recettes d'exploitation** : produits des services et de gestion courante = loyers / entrées restauration scolaire / concession cimetière... sont en baisse de près de 15% à 248 329 euros contre 292 039 euros en 2019. Ces pertes étant directement liées à la pandémie et à la baisse d'activités.

**Les atténuations de charges** pour un montant de 115 285 euros sur l'exercice 2020 contre 132 937 euros en 2019 soit une baisse de 13,28% (remboursement d'assurance d'agents en arrêt maladie).

## Évolution des recettes de fonctionnement :

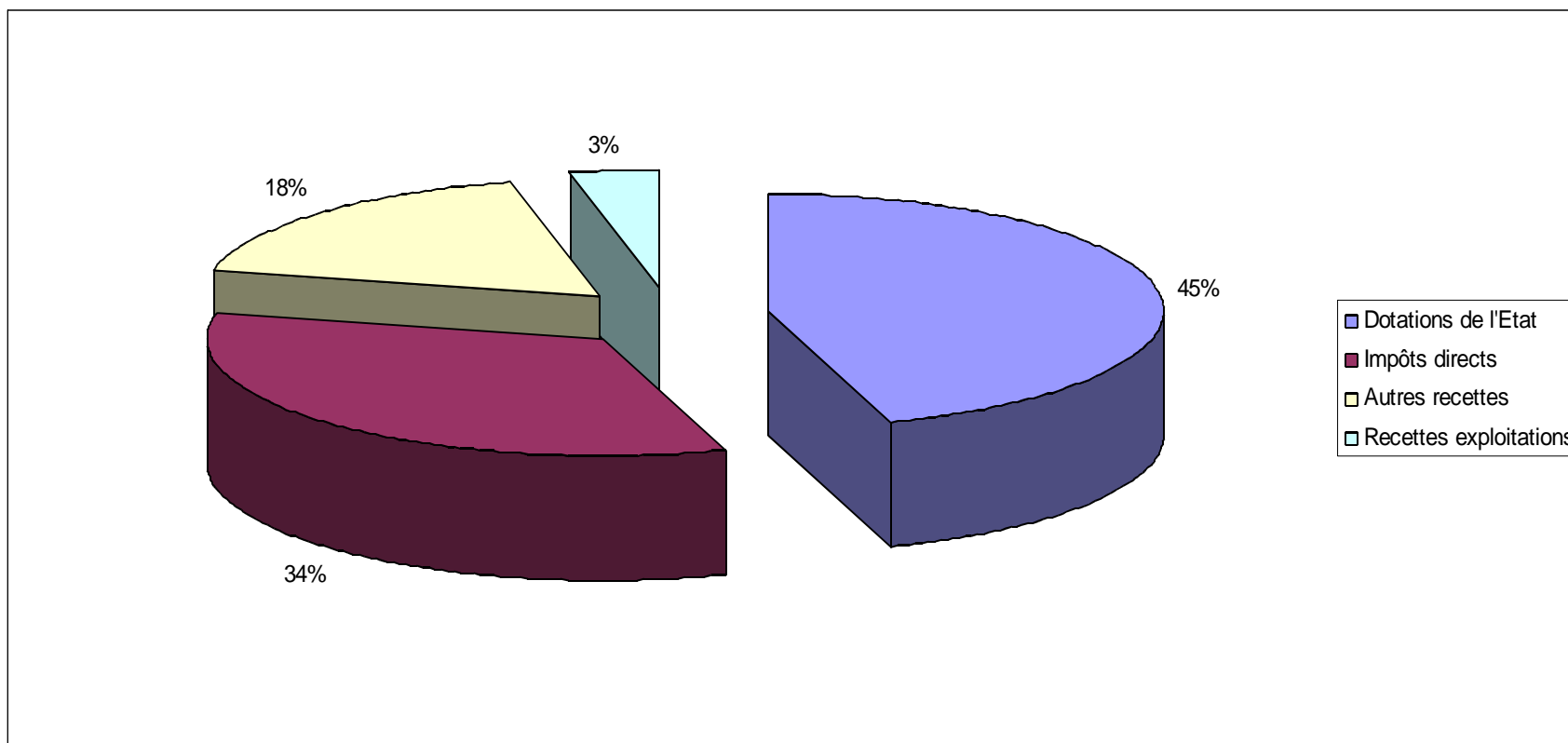
7 132 721 €

Sur le graphique ne figure pas les remboursements maladies et les recettes exceptionnelles soit 178 992 euros



**Répartition des recettes de fonctionnement 2020 :**  
 (Sauf recettes exceptionnelles et remboursement maladies)

Dotations et participations	3 215 040,00 €
Impôts locaux des Divionnais	2 389 911,00 €
Autres recettes	1 279 441,00 €
Les produits des services	248 329,00 €



## L'investissement 2020 :

### Les dépenses totales d'investissement s'arrêtent en 2020 à 1 121 942 €

- 531 100 euros en dépenses d'équipement (832 670 euros en 2019 et 1 281 735 euros en 2018),
- 182 087 euros pour le remboursement du capital de la dette
- 408 755 euros pour les opérations d'ordres, comptables et patrimoniales (emprunt Sabalfa)

Les dépenses d'équipements se répartissent de la manière suivante :

#### **Bâtiments municipaux :**

- fin des travaux de rénovation de la Mairie : accueil, bureaux et salle des mariages : 75 100 euros
- clôtures salles Bougaham, Mandela : 20 500 euros
- équipements bâtiments communaux : 8 100 euros
- diagnostic église : 8 300 euros
- études et assistance à maîtrise d'ouvrage stade Jules Mallez : 18 300 euros

#### **Espaces publics**

- plan pluriannuel d'aménagement du cimetière (reprise concessions et garde-corps monument aux morts) : 29 000 euros
- aménagement base de loisirs de la Biette (réfection de berges et décompteurs individuels camping) : 41 100 euros



**Voiries / Sécurité Routière :**

- candélabres : 13 100 euros
- barrières, glissières : 19 300 euros
- plantations : 5 500 euros

**Enseignement :**

- fin de travaux de rénovation de l'école Cité 34 : 5 200 euros
- mobilier écoles diverses : 8 000 euros
- réfection toiture école maternelle Vaal-vert : 76 700 euros
- matériel vidéo ALSH : 2 000 euros

**Équipements des services :**

- véhicules services techniques : 40 800 euros
- engins services techniques : 78 600 euros
- matériels services techniques : 21 000 euros
- matériels services administratifs : 19 300 euros (écran tactile accueil et mobiliers)
- matériels informatiques et logiciels : 13 400 euros
- matériels sportifs : 14 700 euros

**Travaux d'office :**

- travaux d'office personnes privées : 13 100 euros.

## **Les recettes totales d'investissement 2020 sont de 2 054 084 €.**

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions pour un montant de 429 679 euros (plusieurs dossiers ont été clôturés en 2020).

Un emprunt de 150 000 euros a été réalisé en 2020 pour le renouvellement des candélabres quatrième phase.

Pour combler le déficit d'investissement et les besoins pour 2020, une somme de 600 000 euros a été transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement (recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses de fonctionnement) accumulé sur plusieurs années.

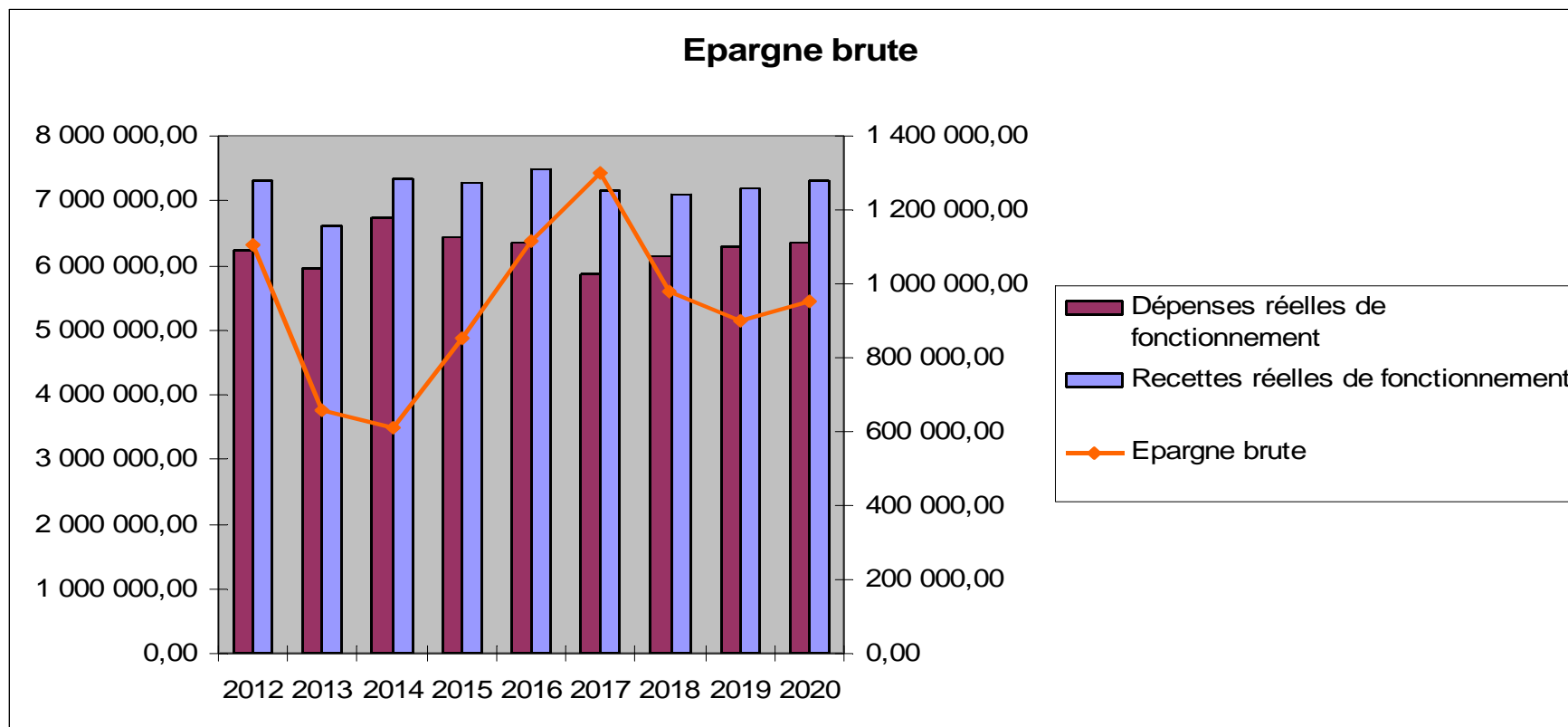
Le remboursement de la TVA s'élève à la somme 200 072 € de remboursement de TVA des investissements 2018.

Les amortissements ont contribué également à ses recettes à hauteur de 296 100 € et les opérations d'ordres et patrimoniales (emprunt Sabalfa) d'un montant de 356 600 euros. Des travaux d'office ont été réalisés pour un montant de 13 100 euros.

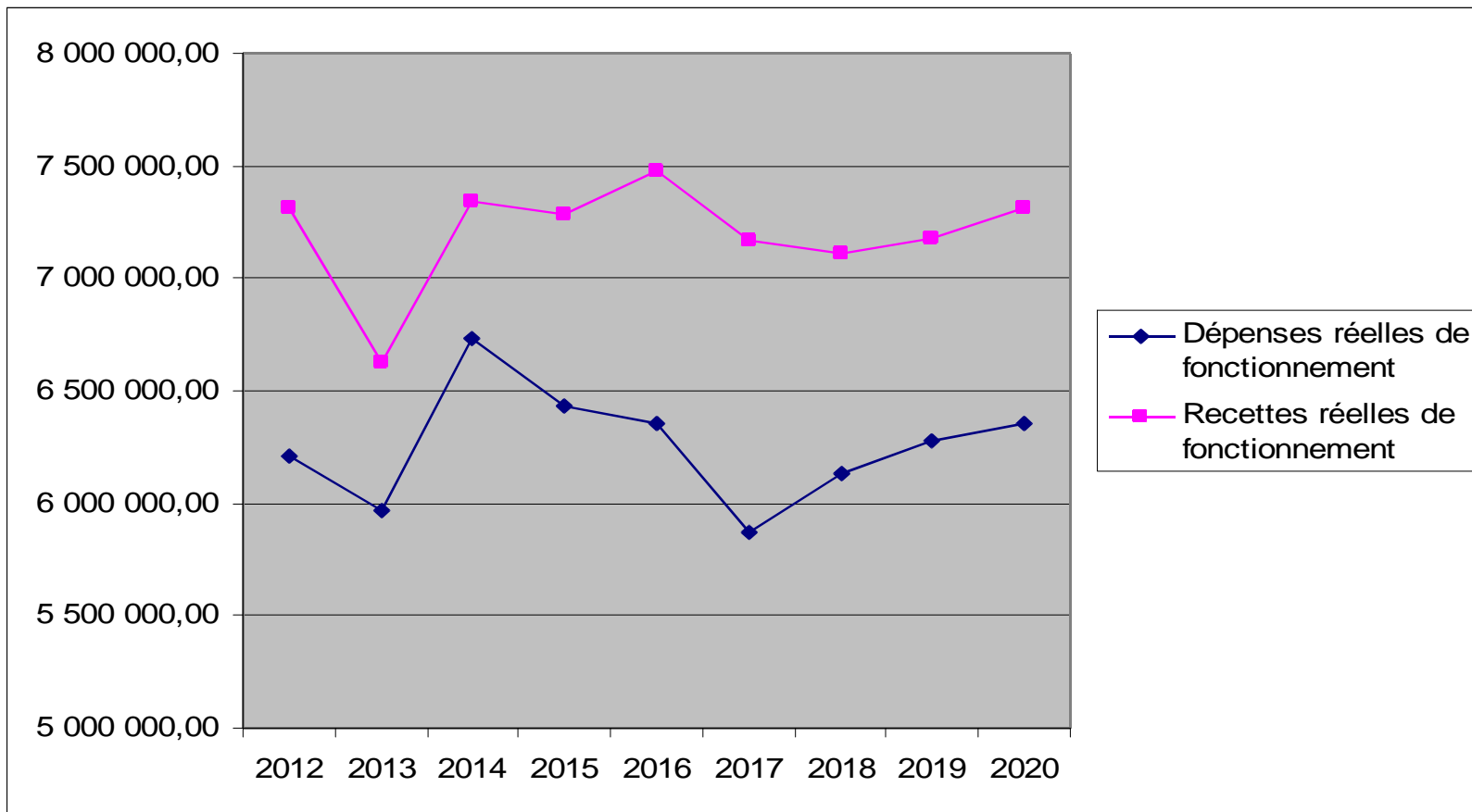
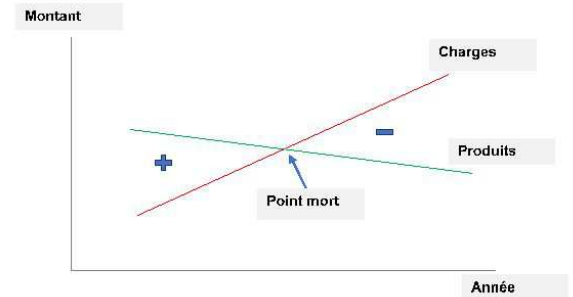
La Taxe d'Aménagement s'élève à la somme de 8 530 €

## L'épargne brute :

Evolution épargne brute	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses réelles de fonctionnement	6 210 978,00	5 967 895,00	6 733 306,00	6 433 200,00	6 357 663,00	5 868 659,00	6 129 829,00	6 280 009,00	6 358 499,00
Recettes réelles de fonctionnement	7 317 664,79	6 625 997,00	7 345 198,00	7 284 334,00	7 475 066,00	7 171 244,00	7 108 141,00	7 178 529,00	7 311 713,00
Epargne brute	1 106 686,79	658 102,00	611 892,00	851 134,00	1 117 403,00	1 302 585,00	978 312,00	898 520,00	953 214,00



**L'effet ciseau :** L'effet de ciseau est un phénomène dans lequel le montant des produits et des charges évolue d'une manière opposée. La représentation graphique donne souvent l'image d'un ciseau d'où le nom effet de ciseau. Dans ce phénomène, une diminution des produits s'accompagne d'une augmentation des charges et inversement. Le résultat va donc baisser si les charges augmentent plus vite que les produits ou augmenter si les charges diminuent plus vite que les produits. Le point de croisement des courbes des produits et des charges est appelé point mort. A noter que la commune n'a pas connu ce phénomène lors des 9 dernières années.



## L'épargne nette :

L'épargne nette permet d'autofinancer nos investissements.

Celle-ci est en forte augmentation par rapport à l'année précédente : 771 127 euros en 2020 contre 246 413 euros en 2019 (delta de 524 714 euros).

Cette augmentation s'explique principalement par la diminution du remboursement du capital de la dette, soit - 470 000 euros en sachant que les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de +1,86% soit 133 184 euros proportionnellement aux dépenses réelles de fonctionnement +1,25 % soit 85 977 euros.

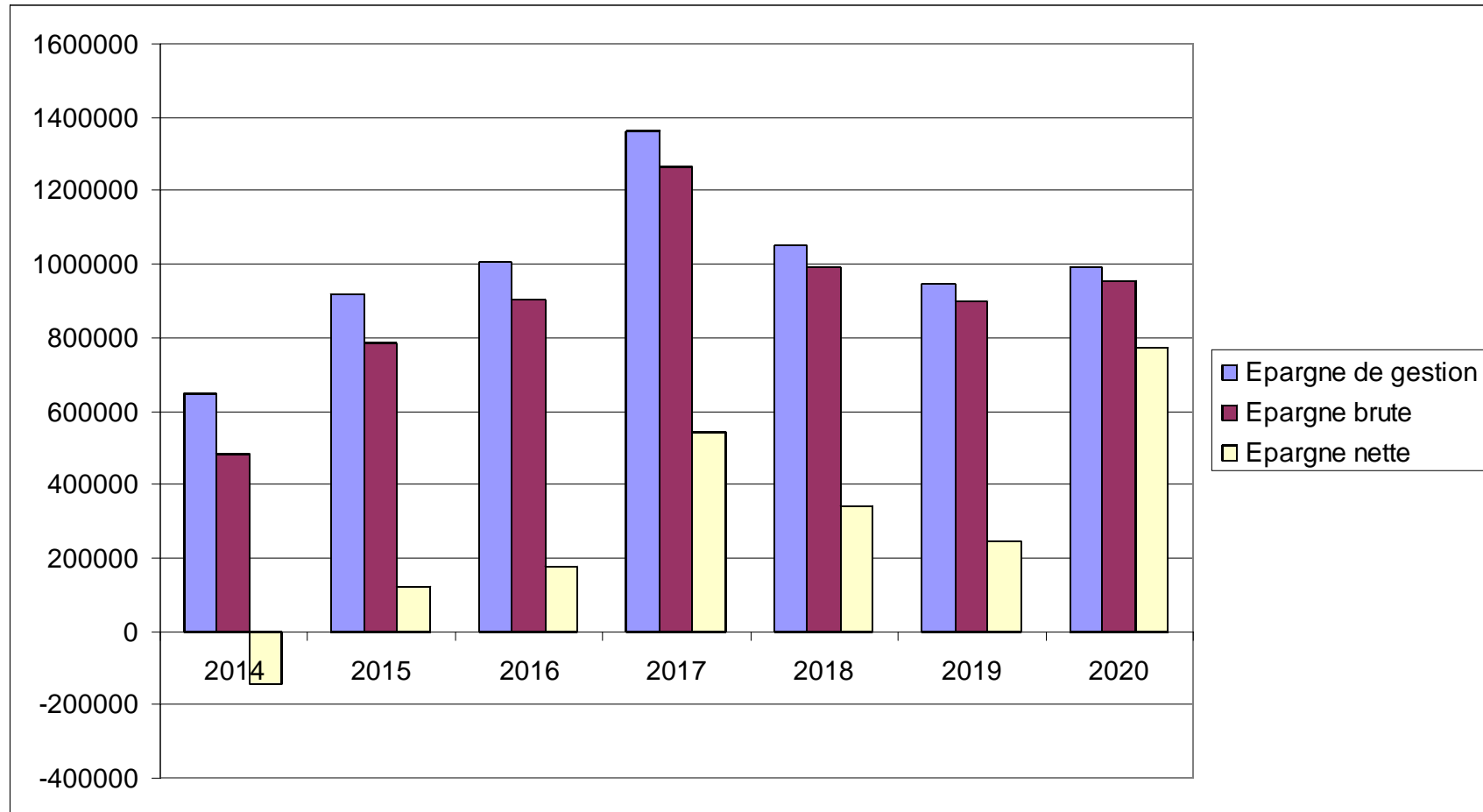
### **EPARGNE NETTE 2020**

$$\begin{aligned} &= \\ &\text{RECETTES REELLES} \\ &\text{DE FONCTIONNEMENT : 7 311 713 €} \\ &- \\ &\text{DEPENSES REELLES} \\ &\text{DE FONCTIONNEMENT : 6 319 765 €} \\ &= \\ &991 948 € \\ &- \\ &\text{INTERETS : 38 734 €} \\ &= \\ &953 214 € \\ &- \\ &\text{CAPITAL : 182 087 €} \\ &= \\ &\mathbf{+ 771 127 €} \end{aligned}$$

### **EPARGNE NETTE 2019**

$$\begin{aligned} &= \\ &\text{RECETTES REELLES} \\ &\text{DE FONCTIONNEMENT : 7 178 529 €} \\ &- \\ &\text{DEPENSES REELLES} \\ &\text{DE FONCTIONNEMENT : 6 233 788 €} \\ &= \\ &944 741 € \\ &- \\ &\text{INTERETS : 46 221 €} \\ &= \\ &898 520 € \\ &- \\ &\text{CAPITAL : 652 107 €} \\ &= \\ &\mathbf{+ 246 413 €} \end{aligned}$$

## L'évolution de l'épargne nette :



## LES ORIENTATIONS 2021 :

### Stratégie fiscale :

Aucune augmentation des taux communaux en 2021 est programmée.

Les taux ont été diminués afin de faire bénéficier les administrés d'une atténuation fiscale lors de l'augmentation des taux de l'agglomération lors des deux fusions.

	2001	2002	Variation	2003	Variation	2004	2005	Variation	2006	...	2021
*											
TH	11,59%	14,66%	+ 26,5%	14,88%	+ 1,5%	14,88%	15,18%	+ 2%	15,18%	...	14,34%
TF	29,63%	35,29%	+ 19%	35,82%	+ 1,5%	35,82%	36,54%	+ 2%	36,54%	...	35,10%
TFNB	85,23%	100,63%	+ 18 %	100,63%	0%	100,63%	102,64%	+ 2%	102,64%	...	96,97%

\*

TH : Taxe d'habitation

TF : Taxe foncière

TFNB : Taxe foncière sur le non-bâti

## Stratégie d'endettement :

Tableau récapitulatif de la situation de la dette auprès des établissements de crédits.

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N	ANNUITE CAPITAL	AMORTI	INTERETS	ENCOURS DETTE EN € PAR HAB
2003	8 043 000	1 139 000			1117
<b>2004</b>	<b>8 681 000</b>	<b>1 194 000</b>			<b>1206</b>
2005	8 208 000	828 000			1140
2006	7 913 000	972 000			1099
2007	7 399 000	977 000			1028
2008	6 732 000	979 000			935
2009	6 059 000	978 000			842
2010	5 362 000	971 000			744
2011	4 641 000	964 000			645
2012	3 940 000	911 000			547
2013	4 342 678	804 268	585 618	218 649	604
2014	3 728 897	805 691	613 781	191 910	519
2015	3 085 576	807 285	643 320	163 964	430
2016	2 449 391	773 342	679 737	93 605	360
2017	3 197 249	814 107	719 739	94 368	468
2018	2 688 744	738 243	658 473	79 770	387
2019	2124660	730713	661 385	69 328	302
<b>2020</b>	<b>2092573</b>	<b>224763</b>	<b>182087</b>	<b>42676</b>	<b>298</b>
2021	1904260	229744	188 313	41431	271
2022	1714058	228491	190202	38289	244
2023	1521905	227241	192153	35088	216
2024	1327739	225989	194166	31823	189
2025	1131492	224738	196247	28491	161
...					...
2031	164414	105390	96253	9137	23
...	...	...	...	...	...
2034	29690	31418	28057	3361	4
<b>2035</b>	<b>0</b>	<b>31413</b>	<b>29690</b>	<b>1727</b>	<b>0</b>



## Stratégie d'endettement :

L'encours de la dette diminue, il est passé de 8 681 000 euros en 2004 à 2 092 573 euros fin 2020.

La Commune a emprunté :

- en 2012 : 1.000.000 euros (Salle Carpentier, zone Plouviez et Chemin Fetré),
- en 2016 : 100.000 euros (candélabres phase 1),
- en 2017 : 1.100.000 euros (terrain synthétique stade Mallez / école Joliot-Curie / candélabres phase 2),
- en 2018 : 150.000 euros (candélabres phase 3),
- en 2019 : 100 000 euros (candélabres phase 4),
- en 2020 : 150 000 euros (candélabres phase 5).

En 2021, la Commune ne souhaite pas recourir à l'emprunt.

A titre d'exemple, si la Commune emprunte 1 000 000 d'euros au taux de 1% sur 15 ans, elle remboursera 72 000 euros d'annuité la 1ère année dont 10 000 euros d'intérêts et 62 000 euros de capital. Sur la durée de l'emprunt, la Commune verserait 82 000 euros d'intérêts.

## Nature de la dette :

Emprunteur / objet	Date	Durée	Durée résiduelle	Capital départ	Capital restant dû	Type de taux	Taux actuel
La Banque Postale / candélabres	17/07/20	10	10	150 000,00 €	146 250,00 €	Fixe	0,73%
La Banque Postale / candélabres	04/06/19	10	10	100 000,00 €	87 500,00 €	Fixe	0,74%
La Banque Postale / candélabres	01/11/18	10	10	150 000,00 €	116 250,00 €	Fixe	1,11%
La Banque Postale / école Joliot Curie + terrain synthé + candélabres	01/11/17	15	14	1 000 000,00 €	800 638,54 €	Fixe	1,39%
La Banque Postale / candélabres	01/11/17	10	9	100 000,00 €	68 524,11 €	Fixe	0,94%
La Banque Postale / candélabres	01/10/16	10	9	100 000,00 €	59 092,26 €	Fixe	1,40%
CDC / Carpentier + Aménagement Plouviez + Fetrière	01/11/12	15	10	1 000 000,00 €	505 555,54 €	Variable	Tauxdu LEP + 1,35%
CDC / SABALFA défense incendie	2003	33	15	408 600,00 €	308 763,54 €	Fixe	5,82%

### Taux :

- LEP = 1,25%

## ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT POUR 2021

### Dépenses :

- Maîtrise des dépenses courantes (réceptions / abonnements / fournitures / affranchissements / télécommunications / carburants ...)
- Révision des contrats : maintenances, locations, ..., mise en concurrence accrue des fournisseurs ;
- Hausse importante des prévisions de dépenses concernant les charges à caractère général afin de répondre à certaines obligations réglementaires et mettre l'accent sur les entretiens et réparations de bâtiments, aires de jeux, routes et trottoirs ;
- Poursuite des actions de fonctionnement mais certaines actions sont revues à la hausse et nouvelles actions seront réalisées ;
- Dépenses à faire en matière de sécurité, d'hygiène, de conditions de travail ;
- Versement d'aides aux usagers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et pour la plantation ;
- Augmentation des subventions aux associations (subventions exceptionnelles),
- Prévision en hausse des frais de personnel.

## Recettes :

- ❑ Maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- ❑ Stabilité des recettes de l'agglomération ;
- ❑ Cession de notre patrimoine : terrain place des étoiles et Kleinhans ;
- ❑ Rachat des terrains sur la zone Plouviez et de La Clarence par la Communauté d'Agglomération ;
- ❑ Revalorisation des bases d'imposition de 0,2% ;
- ❑ Indemnité d'assurance pour le sinistre de la salle merlin de 2020

## Évolution des dépenses de fonctionnement 2021 :

En raison de la crise sanitaire, les dépenses réalisées en 2020 sont inférieures aux prévisions réalisées.

Mécaniquement, les prévisions 2021 présentent un pourcentage de hausse important.

La Commune estime une hausse de 14% (883 000 euros) des dépenses de fonctionnement par rapport au réalisé 2020 :

Les éléments essentiels impactant cette prévision concernent :

- la hausse des prévisions des charges à caractère générale de 610 000 euros soit 34%, cette hausse se décompose pour les postes importants de la façon suivante :
  - augmentation des prévisions pour les dépenses d'eau et d'énergie par rapport au réalisé 2019 soit 112 000 euros en plus,
  - augmentation des prévisions pour les dépenses d'entretien de voiries et réseaux soit 165 000 euros de crédits complémentaires,
  - augmentation des prévisions pour les achats de prestation de services de 140 000 euros pour les actions politique de la ville, « la culture ouverte à tous », les actions du conseil municipal de la jeunesse...
  - augmentation des prévisions pour les dépenses de fêtes et cérémonies de 115 000 euros,
  - augmentation des prévisions pour les dépenses de transport soit 36 000 euros pour déplacement accueil de loisirs, séjours, scolaires (piscine et complexe),
- la hausse des prévisions en masse salariale à hauteur de 240 000 euros soit 6,7% mettant en œuvre les recrutements prévus, anticipant la hausse liée aux évolutions de carrière, à la maladie...
- la hausse de 15 000 euros soit 1,7% des autres charges de gestion courante notamment pour le versement des subventions exceptionnelles,

- la hausse de 6 000 euros soit 16% des charges financières : il s'agit d'une prévision mais nous devrions être sur les mêmes dépenses qu'en 2020,
- la hausse de 7 000 euros soit 13% des charges exceptionnelles pour prendre en considération les aides pour le vélo à assistance électrique, l'aide pour la plantation d'essences locales et les actions en faveur du commerce local.

Cette hausse conséquente est en adéquation avec l'excédent budgétaire de 2020, les marges de manœuvre données par le désendettement : l'annuité de la dette qui a baissé fortement en 2020.

## **Évolution du besoin de financement annuel :**

Le capital restant dû est de 2 092 573 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La Commune doit rembourser 229 744 euros dont 188 313 euros de capital en 2021 contre 224 763 euros d'annuité en 2020. Pour rappel, la commune a vu sa dette nettement diminuée à compter de 2019 avec une annuité de 730 713 euros (dont 661 385 euros de capital).

## LES INVESTISSEMENTS 2021 :

La Commune a investi en dépenses d'équipement la somme de :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
748 392 €	252 616 €	394 374 €	1 585 124 €	1 281 735€	832 670 €	531 100,00 €

La prévision de dépense pour 2021 avec les reports s'élèvent à la somme de 2 536 000 euros (dont 158 000 euros de report 2020). Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des pistes d'investissements 2021 :

### Bâtiments municipaux :

- Toitures des salles Mancey, du Billard-club et du Club la récré situées à la cité 30 : 200 000 euros dont 75% de subventions attendues (DETR-DSIL-Fonds de concours),
- Programme accessibilité pour la somme de 80 000 euros,
- Mise en place de la vidéoprotection sur la commune : 250 000 euros,
- Vestiaires Jules Mallez pour 250 000 euros (fonds de concours politique ville 52 000 euros et 31 000 euros FAFA),
- Etude et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la salle des fêtes de la Clarence : 40 000 euros
- Mobilier écoles diverses : 35 000 euros,
- Préaux écoles maternelles Clarence et Vaal-vert : 60 000 euros,
- Équipements informatiques des écoles pour 40 000 euros,
- Équipements : tables, chaises, frigo...pour la somme de 50 000 euros (renouvellement),
- Renouvellement de chaudières pour 50 000 euros.
- Achats local Caudron et caisse d'épargne : 218 000 euros.

### **Espaces publics**

- Plan pluriannuel d'aménagement du cimetière : 50 000 euros
- Remplacement jeux quartiers : 117 000 euros
- Plan d'aménagement du parc : 143 000 euros

### **Voiries / Sécurité routière**

- Rénovation pont Basly / Lamendin : 150 000 euros
- Assistance à maîtrise d'ouvrage rue Casanova : 25 000 euros
- Barrières, panneaux de signalisation : 33 000 euros
- Équipements pour plan communal de sauvegarde : 15 000 euros

### **Éclairage public :**

Poursuite du projet de remplacer l'intégralité des mats boules soit un budget de 110 000 euros en 2021 financés à 80% par les subventions de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais (FDE62).

### **Équipements des services :**

- Équipements divers aux services techniques : 79 000 euros,
- Aménagement espace des services techniques : 30 000 euros
- Achat d'équipements informatiques : 10 000 euros,
- Achat instruments pour l'école de musique : 40 000 euros,
- Équipements divers des services administratifs : 25 000 euros
- Équipements des espaces sportifs : 18 000 euros



## TRESORERIE :

La trésorerie est constituée par les sommes d'argent disponible sur notre compte.

La trésorerie de la Commune s'est fortement améliorée, nous avons en moyenne 1 000 000 euros sur le compte.

La Commune n'a plus de ligne de trésorerie depuis 2017. Cette ligne peut être réactivée à tout moment via une délibération.

Cette ligne de trésorerie nous permettait de pallier à l'écart qu'il peut exister entre les dépenses et les recettes de la Collectivité.

# Plan Pluriannuel d'Investissement

Les engagements prévisionnels pluriannuels envisagés sont les suivants de 2021 à 2023				
Les montants sont prévisionnels et feront l'objet d'une révision en fonction des projets et des besoins				
	MONTANT	2021	2022	2023
<b>PROJETS</b>	<b>5098000</b>	<b>1423000</b>	<b>2175000</b>	<b>1500000</b>
ETUDE ET TRAVAUX EGLISE 2024 : 1 500 000 euros	75000	0	0	75000
ETUDE ET TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	820000	0	20000	800000
ETUDE ET TRAVAUX SALLE DES FETES CLARENCE	1240000	40000	1200000	
ETUDE ET TRAVAUX RUE CASANOVA	390000	25000	365000	0
SALLE DES FETES AUTRES RENOVATIONS	220000	100000	60000	60000
RENOUVELLEMENT DE TOITURES	240000	100000	70000	70000
VESTIAIRES FOOT	250000	250000	0	0
RENOVATION PONT LAMENDIN	150000	150000	0	0
SYSTEME DE VIDEOPROTECTION	250000	250000	0	0
ACQUISITION BATIMENTS - TERRAIN CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER	218000	218000	0	0
ECOLES RENOVATION - AMENAGEMENTS	500000	100000	200000	200000
Mairie ETAGE SOL ET MURS	50000	0	0	50000
ECLAIRAGE PUBLIC	155000	110000	30000	15000
VOIRIES / SECURITE / PARKING	450000	50000	200000	200000
TRAVAUX LUTTE CONTRE INONDATION	90000	30000	30000	30000
<b>PLAN EQUIPEMENTS</b>	<b>963000</b>	<b>457000</b>	<b>267000</b>	<b>239000</b>
MATERIELS SERVICES ADMINISTRATIFS	75000	25000	25000	25000
MOBILIER SERVICES ADMINISTRATIFS	15000	5000	5000	5000
MATERIELS INFORMATIQUES ADMINISTRATIFS	30000	10000	10000	10000
LOGICIEL METIERS ADMINISTRATIFS	45000	0	30000	15000
MATERIELS INFORMATIQUES ECOLES	75000	40000	25000	10000
MOBILIER ECOLES / RIDEAUX	105000	35000	35000	35000
RESTAURATION EN LIAISON CHAUDE : VEHICULE ET EQUIPEMENTS DIVERS	50000	50000	0	0
MATERIELS SPORTIFS / SANTE	32000	18000	7000	7000

MATERIELS JEUNESSE (CAMPING / SONORISATION / DECOR...)	9000	3000	3000	3000
MATERIELS AGENTS ENTRETIENS	39000	19000	10000	10000
VEHICULES MATERIELS SERVICE TECHNIQUES	180000	80000	50000	50000
MISE AUX NORMES SERVICES (DOUCHE / ARMOIRES / VESTIAIRES / OUTILS	40000	30000	5000	5000
VEHICULES SERVICE TECHNIQUES	60000	20000	20000	20000
VEHICULES SERVICE JEUNESSE ADMINISTRATIF	20000	0	0	20000
MATERIELS CULTURE	6000	2000	2000	2000
MATERIELS ECOLE DE MUSIQUE	50000	40000	5000	5000
SECURITE ROUTIERE PANNEAUX BARRIERES	42000	20000	20000	2000
MATERIELS FESTIVITES TABLES ET CHAISES / TONELLES / FRIGOS	60000	50000	5000	5000
ILLUMINATIONS DE NOEL	30000	10000	10000	10000
<b>PLAN AMENAGEMENTS</b>	<b>1208000</b>	<b>453000</b>	<b>340000</b>	<b>415000</b>
ETUDE ET ECONOMIES ENERGIE GAZ BATIMENTS MUNICIPAUX	150000	50000	50000	50000
MOBILIER URBAINS	45000	20000	15000	10000
AIRE DE JEUX (PARC / QUARTIERS)	223000	143000	40000	40000
ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX	240000	80000	80000	80000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	75000	25000	25000	25000
REFECTION BERGES PARC	160000	40000	60000	60000
CAMPING (AIRE DE CAMPING CAR / LOGEMENT...)	85000	45000	20000	20000
CURAGE ETANG PARC	80000	0	0	80000
CIMETIERE : REPRISE DE CONCESSIONS - EXTENSION - AMENAGEMENTS - CAVEAU D'ATTENTE - CIMETIERE DES INDIGENTS	150000	50000	50000	50000
<b>TOTAL</b>	<b>7269000</b>	<b>2333000</b>	<b>2782000</b>	<b>2154000</b>

# Plan Pluriannuel d'Investissement

Le financement de ces investissements sera réalisé via un autofinancement (épargne générée par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnements, taxes locales d'équipements, FCTVA...).

En 2020, le remboursement de l'annuité de la dette a fortement diminuer offrant une marge de manœuvre d'environ 450 000 euros. Cette somme servira en partie à l'autofinancement de la Commune.

Les projets éligibles feront l'objet d'une demande de subvention. Nos partenaires sont les suivants :

- Etat,
- Agglomération,
- Département,
- Région,
- Fédération Départementale de l'Énergie du 62 : FDE 62,
- CAF,
- ...

Certains projets pourront faire l'objet d'un recours à l'emprunt à compter de 2022. Il convient de compléter le financement des grands projets de ville :

- la salle des fêtes de La Clarence – salle D Carton,
- le complexe sportif,
- l'église,
- la rue Pasteur,

L'enveloppe pour ces projets est estimée entre 4 et 5 millions en fonction du projet finalisé.

Le taux d'emprunt sont très favorables en raison de la conjoncture mais dans un scénario de reprise économique à moyen terme les taux remonteront mécaniquement. Ils sont à un taux historiquement bas et c'est une opportunité pour le financement des investissements. Les emprunts financeront des projets structurants de la Commune et ce financement doit être partagé par les générations futures qui en seront bénéficiaires. La dette de la Commune doit être proportionnée et ne pas mettre en péril ses marges de manœuvre en fonctionnement et son autofinancement comme ce fut le cas sur une période longue de 2004 à 2019.

## **SYNTHESE : voici les grandes orientations pour l'année 2021:**

### **en terme de recettes**

- maintien des taux d'imposition,
- maintien des tarifs,
- pas de recours à l'emprunt en 2021,
- vente du patrimoine en optimisant les terrains et bâtiments non utilisés,
- favoriser l'émergence de projet de lotissements pour de l'accession à la propriété et donc augmenter les bases

### **en terme de dépenses**

- maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes (téléphonie, abonnement, affranchissement...),
- dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation,
- entretiens et réparations des bâtiments, aires de jeux, trottoirs et voiries,
- mise en place des actions politique ville,
- mise en place d'un programme culturel « La culture ouverte à tous »
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme municipal,
- prévision de hausse des frais de personnel,
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services,

### **en terme d'épargne**

- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager plus d'épargne

# Orientations Budgets Annexes 2021

## **Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal :**

La Collectivité a vendu le terrain à un promoteur car les travaux d'aménagements étaient trop coûteux et la procédure administrative trop longue. Ce budget annexe est voué à disparaître.

## **Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez et de La Clarence :**

L'agglomération a repris les deux zones à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans les faits, les opérations de cessions d'actif et de rachat de terrains seront réalisées en 2021.

La Collectivité va obtenir le paiement des terrains cependant 27 000 euros d'attribution de compensation ne seront plus versés chaque année. Ce montant correspond au fonctionnement et à l'investissement à réaliser sur ces zones.